



MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 14 mai 2019



Législature 2016 - 2021

Communiqué de la Municipalité N° 24

Rolle, le 29 avril 2019

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 14 mai prochain, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Affaires du personnel

Engagement d'un auxiliaire pour la régie du Casino Théâtre et l'événementiel. Il s'est agi de renforcer l'équipe en raison du manque de disponibilités des auxiliaires actuels, très sollicités en Suisse romande dans différents lieux culturels. M. Ludovic Janelas, né le 30.03.1993, un jeune technicien à l'expérience professionnelle déjà éprouvée, a ainsi été engagé avec effet au 1^{er} avril 2019. Cette décision ne provoquera pas d'augmentation d'heures d'auxiliaires, exception faite pour le 700^{ème}, prévues au budget 2019.

Démissions. M. Beshir Jashari, engagé à Rolle le 1^{er} février 2016 comme chef concierge au collège du Martinet, a annoncé sa démission pour fin mai 2019. Le poste sera mis au concours dans les meilleurs délais (contrat d'engagement d'ENJEU). De son côté, en raison d'un départ pour l'étranger, M. Elie Scaldino quittera la Commune à fin août ; son successeur (à la suite d'une mise au concours à l'interne) sera M. Quentin Vouland dès le 1^{er} septembre, un ancien apprenti à Rolle (parti à l'été 2018), qui avait provisoirement repris du service en qualité d'auxiliaire à la Voirie.

Engagement d'un stagiaire à Rolle Tourisme. Cette opération se renouvelle chaque année, les stagiaires étant engagés à l'office pour une durée de 12 mois afin de soutenir, aussi, les deux collaboratrices au quotidien, Mmes Piot et Chevallaz. Le choix opéré en collaboration avec Nyon Région Tourisme a porté sur M. Malik Guecem, né le 2.02.2001 qui termine actuellement à Nyon sa dernière année de gymnase. Il succèdera à Mme Marion Hazart et débutera son activité le 29 juillet 2019.

2. Conventions de collaboration intercommunale – Sécurité publique

La Municipalité a validé la poursuite des conventions passées, pour les contrôles du stationnement par les ASP rollois, avec Perroy, Saubraz et Gilly. Cette entraide intercommunale s'est révélée positive pour les parties signataires, au terme du test effectué au cours des 6 derniers mois. Les interventions sollicitées auprès de la Sécurité publique de Rolle sont facturées à raison de Fr. 80.—/heure (la gestion administrative des amendes d'ordre et le suivi des commissions de police restent du ressort des communes concernées). Dans la foulée, la Municipalité a porté le tarif horaire relatif à l'établissement des rapports de police liés aux demandes de naturalisation de Fr. 60.— à Fr. 80.—. Cette prestation concerne les communes de Tartegnin, Gilly et Essertines-sur-Rolle, qui ont aimablement requis la collaboration de la Sécurité publique.

3. Gratuité du domaine public suite aux travaux du centre commercial COOP

La Municipalité a décidé de poursuivre, depuis 2009, la gratuité offerte alors en prévision et durant les travaux de la Grand-Rue, une opération qui s'inscrit dans une démarche similaire de compenser, d'une certaine mesure, les désagréments subis par les commerçants. Pour 2019, les travaux débutés l'hiver dernier à la rue du Temple justifient cette décision. La gratuité comprend les anticipations commerciales, les terrasses des établissements publics (exception faite de la place de Tilleuls qui fait l'objet d'une convention) et les enseignes publicitaires ; elle sera en vigueur jusqu'à la mise en exploitation du nouveau centre commercial actuellement en construction.

4. Oui au nouveau projet AVS-fiscalités – un plus pour les communes

C'est par ce titre et le rappel de la votation du 19 mai que l'Association des communes suisses invite à soutenir la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Et à ses communes membres de se prononcer officiellement en sa faveur et de s'engager activement pour elle. Unanime sur cette question, la Municipalité a approuvé cette résolution (cf. annexe).

5. Convention entre Pro-Sailing et la Commune de Rolle

Elle a pour objet la mise à disposition, en faveur de la société dirigée par M. Patrick Huguenin, de la moitié des surfaces désormais disponibles de l'ancienne douane ; la seconde moitié étant attribuée au garde-port. La convention portera sur une durée initiale de 24 mois, avec effet au 1^{er} mai 2019.

* * * * *

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Denys Jaquet



Le Secrétaire

Pascal Petter

Annexes : - communiqué de la Région de Nyon du 22.03.2019
- communiqué de l'Association de communes suisses

Quinze ans d'amélioration du district par la Région de Nyon

La Région de Nyon est sous nos yeux, dans nos trajets, sur notre table, dans l'air que l'on respire, sur la piste de ski et même en coulisses du concert. Créée en 2004 autour de l'aménagement du territoire, l'association de communes du district a progressivement été chargée d'autres matières afin d'équiper nos 100'000 habitants, de Mies à Perroy. Car si cette population reste dispersée dans les villes, villages et hameaux comme aux siècles passés, elle a désormais le poids d'une grande ville et ses besoins ont évolué. Une famille ne reste plus du matin au soir exclusivement dans sa commune : elle en sort pour se rendre au travail ou aux cours, faire des achats ou profiter du temps libre. Les élus ont constaté que nombre de services et équipements de proximité perdent leur intérêt ou sont inviables s'ils sont pensés pour les seuls habitants de la commune. Ils ont mis en place la Région de Nyon afin de mener ensemble des réalisations qui profitent à tous.

Un territoire équilibré

Dans les projets où elle intervient, la Région veille à l'équilibre ville-campagne et Jura-lac : zones urbanisées et zones rurales se complètent car tout le monde a besoin de nature et de services. Dès 2004 les communes ont mobilisé la Région pour créer un plan directeur et aménager le territoire en cohérence avec l'agglomération du Grand Genève. Ainsi ont vu le jour des mesures de préservation de la faune et de la flore.

Transports publics plus attractifs

Après la fermeture de 6 gares CFF dans le district, la Région en a réorganisé les transports publics. De 2011 à 2017, elle œuvré à optimiser les connexions de bus. Elle a obtenu CHF 27 millions de fonds tiers s'ajoutant aux CHF 13 millions investis par les communes. Effort récompensé : si la population n'a évolué que de 7% sur ces 5 années, la fréquentation des transports publics a bondi de 34%.

Afin de désengorger les routes, la Région aide à rendre les 4 gares attractives et pratiques, en réunissant communes, Canton et CFF pour les réaménager. La première amélioration visible est le passage inférieur pour piétons et cycles à Gland, une gare repensée pour une mobilité multimodale. D'autres projets similaires sont en cours.

Pour inciter à adopter le bus, le train, le vélo et le bateau, la Région propose le carnet d'avantages loisirs, qui offre des rabais aux usagers des transports publics et du vélo, avec un franc succès.

Déplacements à vélo

Un réseau cyclable régional est coordonné par la Région pour relier une localité à l'autre avec des pistes et voies pour vélos. Les communes le réalisent progressivement. La Région a créé en 2009 un réseau de vélos en libre-service, dont le parc évoluera entre cet été et 2021 pour atteindre 320 vélos répartis sur 50 stations, en collaboration avec l'exploitant PubliBike.

Améliorations de l'autoroute

Les travaux de 2017 à la jonction autoroutière de Coppet ont amélioré le passage des bus, ainsi que la sécurité des cyclistes et piétons. La Région a mobilisé le Canton et la Confédération pour réduire ces dysfonctionnements et lever des fonds. En outre, la Région a obtenu d'anticiper de 10 ans la réalisation à venir de la 3^e voie de l'A1.

Encourager l'économie régionale

Les communes promeuvent depuis 2010 les vins, la viande, le fromage et la filière bois du district via la Région, qui parallèlement valorise les entreprises innovantes en récompensant depuis 2014 des sociétés et idées prometteuses.

Pour le tourisme et les loisirs

La Région de Nyon améliore depuis 15 ans l'offre touristique du district, en soutenant le développement d'équipements et de sites d'intérêt. Des aménagements sont en cours au col de la Givrine pour les sports d'hiver, de même que la création d'un grand domaine skiable transfrontalier autour de la Dôle.

La Région soutient les institutions culturelles du district, qui en 10 ans sont passées de 35'000 à 75'000 visiteurs annuels. Elle offre un coup de pouce aux activités sportives et promeut l'importante variété d'équipements.

Comment ça marche ?

Les actions de la Région sont décidées démocratiquement au Conseil intercommunal, « parlement » où siègent les représentants des communes membres. Ils élisent tous les 5 ans le Comité de direction, qui dirige l'association. C'est ensuite l'équipe du Secrétariat régional qui la gère au quotidien.

Représentants communaux au Conseil intercommunal

regiondenyon.ch/nom-de-votre-commune

Plus d'info

regiondenyon.ch

twitter.com/RegiondeNyon

facebook.com/regiondenyon

instagram.com/regiondenyon

22.03.2019

Aux communes

Berne, 28 mars 2019

«Oui au nouveau projet AVS-fiscalité» – un plus pour les communes

Mesdames, Messieurs,

Les citoyens suisses voteront le 19 mai 2019 sur le nouveau projet fiscal. L'Association des Communes Suisses (ACS) soutient ce projet. L'ACS salue en particulier la clause communale qui oblige les cantons à compenser de manière appropriée les pertes financières du niveau communal.

Le 12 février 2017, les citoyens suisses ont rejeté dans les urnes la Réforme de l'imposition des entreprises III. Après ce verdict clair, l'ACS a immédiatement demandé que le Conseil fédéral et le Parlement engagent le plus rapidement possible une nouvelle réforme susceptible de recueillir une majorité et d'être mise en œuvre rapidement. A côté de questions de contenu, il s'agissait notamment pour l'ACS d'obtenir une indemnisation appropriée des communes. Contrairement à ce qui était prévu pour les cantons, le premier projet ne prévoyait aucune compensation financière pour les communes.

La clause communale renforcée apporte la sécurité financière

Sur ce point, les débats parlementaires ont permis de trouver une bonne solution qui va dans le sens des communes et des villes. Le Conseil national comme le Conseil des Etats se sont prononcés en faveur d'une clause communale renforcée. Celle-ci réclame une indemnisation financière appropriée pour les communes. L'ACS salue expressément la clause communale renforcée qui est maintenant contenue dans le nouveau projet fiscal et qui correspond à la proposition initiale qu'elle avait formulée lors de la procédure de consultation. La clause communale apporte la sécurité financière et augmente en même temps l'acceptation politique du projet AVS-fiscalité.

Partenaire politique fiable pour l'économie

La Suisse est critiquée sur le plan international en raison de divers privilèges fiscaux tels que ceux en faveur des sociétés de holding. Les avantages fiscaux accordés aux entreprises doivent maintenant être adaptés de manière à préserver la compétitivité en matière fiscale. L'ACS a toujours soutenu cette orientation, également dans la dernière phase des débats sur le projet AVS-fiscalité au Parlement. L'ACS reste ainsi un partenaire fiable pour l'économie suisse et la Suisse en tant que pôle de production.

Sans réforme, il n'y aura pas de mécanisme de compensation, respectivement de compensations des pertes de recettes fiscales. C'est pourquoi il est essentiel que le projet entre rapidement en vigueur, afin de créer sans tarder une sécurité juridique et ne pas mettre en danger la place économique suisse.

Par rapport au projet refusé en 2017, d'autres améliorations ont été introduites à côté de la clause communale. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous:

Vue d'ensemble des mesures du projet AVS-fiscalité

► Modifications par rapport à la réforme de l'imposition des entreprises III en orange

Principes	Abolition des régimes fiscaux spéciaux pour les sociétés internationales, avec phase de transition et adaptation de la péréquation financière - Ces mesures sont décisives pour garantir une transition ordonnée et éviter des bouleversements entre les cantons.		
	Augmentation de la part des cantons à l'impôt fédéral direct, de 17 % à 21,2 % : Les cantons reçoivent un milliard de francs de plus par an environ. - Nouveau : Les moyens supplémentaires ne seront plus versés aux seuls cantons, mais également aux villes et aux communes (clause communale).		
Instruments à la disposition des cantons (pas valables au niveau fédéral)	« Patent box » : Possibilité pour les cantons d'imposer plus avantageusement les bénéfices issus de brevets. - Nouveau : champ d'application étroit du fait de l'exclusion de logiciels protégés contre la copie en Suisse	Déduction pour recherche-développement (R-D) : Possibilité pour les cantons d'encourager les investissements dans la R-D au moyen d'une déduction supplémentaire - Nouveau : Déduction fondée sur les salaires des collaborateurs actifs dans la R-D	Déduction pour autofinancement : Possibilité pour les cantons de placer les firmes qui se financent avec leurs fonds propres, au lieu de s'endetter, sur un pied d'égalité du point de vue fiscal. - Nouveau : Les cantons peuvent utiliser cet instrument à condition que le taux d'imposition du bénéfice dépasse les 18 %.
	Limitation des allègements: L'effet global des mesures cantonales est limité. - Nouveau : Relevé à 70 % au maximum. Les entreprises doivent ainsi imposer à l'ordinaire 30 % au moins de leurs bénéfices malgré les mesures cantonales (au niveau fédéral, les entreprises doivent toujours imposer 100 % de leurs bénéfices).		
Contre-financement et mesures sociales	Augmentation de l'impôt sur le dividende à titre de contre-financement par les actionnaires - Taux d'imposition porté à 70 % au niveau fédéral (contre 60 % aujourd'hui) - Nouveau : Les cantons doivent imposer les dividendes à hauteur de 50 % au moins (taux libre aujourd'hui)		
	Nouveau : Restriction du principe de l'apport de capital - Les remboursements d'apports de capital à des actionnaires sont exonérés d'impôt seulement en cas de versement de dividendes imposables pour un montant équivalent.		
	Nouveau : Financement additionnel de l'AVS de 2 milliards de francs par an. - Relèvement des cotisations AVS des employeurs et des employés de 0,15 % (600 millions de francs pour chacun) et hausse de la contribution fédérale (820 millions de francs)		

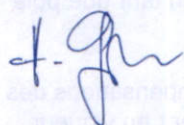
Pour toutes ces raisons, l'ACS dit oui au nouveau projet fiscal. Pour nous, il est très important que vous vous prononciez en tant qu'autorités communales en faveur du projet fiscal et que vous vous engagiez activement pour le oui. Nous vous remercions par avance de votre soutien!

Meilleures salutations

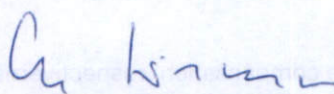
Association des Communes Suisses

Le président

Le directeur



Hannes Germann
Conseiller aux États



Christoph Niederberger

PS: Si vous cherchez davantage de documentation sur ce thème, nous vous recommandons de consulter notre site www.chcommunes.ch ou celui du Conseil fédéral.